

COMPTE RENDU CDAS DU 30 JUIN 2022

La CGT, seule, a siégé. Déclaration liminaire de la CGT

Madame Perinetti et Madame Antonelli (déléguée des Landes) nous informent que le recrutement du poste de délégué à l'action sociale du 47 est en cours. Les entretiens vont apparemment se dérouler en local pour les candidats du 47. Nomination pour le 1^{er} Septembre ou le 1^{er} Octobre 2022

1) Approbation du PV du CDAS du 28 MARS 2022 (avec le rajout de l'activité du service social de Olivier Batzli)

POUR : tous les membres du CDAS

2) Présentation de la réforme de l'action sociale

Madame Perinetti présente le diaporama du Secrétariat Général.

La réflexion a été engagée depuis des travaux de 2018. **Les représentants de la CGT précisent** qu'il s'agissait à l'époque de CAP 2022 et la demande faite d'un rapport à Madame Walterski (rapport contre le travail effectué par les représentants du personnels et les administrations locales membres des CDAS). L'administration fait référence au rapport général du Conseil Économique et Financier de 2018.

L'objectif est de maintenir le niveau des prestations mais en les faisant évoluer pour répondre aux besoins et attentes des agents.

Le Secrétariat Général du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a donc décidé (après enquête auprès des agents sur leurs besoins) :

- le parc des résidences EPAF (vacances) va passer de 21 à 6 ! La vente de 15 résidences devra finances les rénovations. Or les membres du CDAS apprennent les ventes sont en cours d'évaluation au service des Domaines alors que les travaux de rénovation ont déjà commencé. **Les représentants de la CGT font remarquer** que c'est le budget de l'EPAF, donc, qui finance pour le moment...En plus des frais de gardiennage sur toutes les résidences ; **RDV sur Internet pour réserver car fini le catalogue papier, même un par délégation !**

- la création d'une fédération des associations ALPAF, AGRAF, EPAF, ATSCAF, COOP des Finances, Place des Arts et CSMF (sports à Paris)

- Une nouvelle prestation au logement étudiant, l'aide à la parentalité et lancement d'un chantier sur la restauration.

- Une organisation accrue du réseau de l'action sociale au niveau régional avec des responsables nommés.

Les représentants de la CGT ont déjà dénoncé la phase de concertation de la fin 2021 puisque les décisions étaient prises lors des groupes de travail avec les délégués de début 2021.

Ils ont souligné l'action du groupe de travail décidé par la présidente du CDAS et ses membres en 2021 afin de définir les missions du délégué départemental et ainsi proposer au Secrétariat Général le maintien de ce poste après le départ de Madame Tournay.

Les représentants de la CGT soulignent l'importance de privilégier les liens de proximité avec les agents et les retraités.

3) Informations sur le CAL 2022 (Crédits Actions Locales)

- **Arbre de Noël 2022** : la convention a été signée avec la mairie de Saint Hilaire de Lusignan. Le spectacle a été réservé, le budget goûters finalisé. Le catalogue jouets devrait arriver très vite.
- **Soutien Scolaire** : Le devis avec l'application « Tout Apprendre » va être reconduit à la rentrée et sa communication sera envoyée aux actifs.
- **Aide aux aidants** : un devis a été proposé par une organisme de Mont de Marsan pour une demi-journée en novembre 2022
- **Sorties 2022** : La sortie du BUGUE a été annulée par manque de participants. Un coupon Sport (participation financière lors de l'achat d'une licence sportive) va être proposé à la place.

4) Actualité de l'action sociale

- **Fonds d'Innovation Locale** : une enveloppe de 100 000 euros (au niveau national) va permettre de financer des prestations dites innovantes permettant de répondre aux besoins des agents. Les propositions doivent comporter un caractère inédit, à vocation sociale et/ou de service et se dérouler sur une durée donnée. **Exemples** : aménagement de zones de détente, crèche dans les Cités Administratives, emprunt vélo électrique de la mairie, vestiaires, fauteuils relaxants... Les CDAS ont jusqu'au 30 Septembre pour faire remonter les propositions retenues.

ENCORE UN BUDGET PARTICIPATIF ?

- Madame Antonelli détaille l'**arrêté du 12 Avril 2022 régissant dorénavant l'action sociale partout en France** : cet arrêté modifie l'organisation et le fonctionnement établis depuis 20 ans. **Les représentants de la CGT ont de suite déploré** le premier article qui supprime le vote des membres du CDAS pour la désignation du délégué à l'action sociale dans le département. Il sera désormais nommé par le Secrétariat Général.

Son article 7 place une véritable tutelle du responsable régional sur les délégués départementaux (lorsqu'il y en a un). En effet dans l'article 8 il organise, met en œuvre, anime, et encadre les délégués de l'action sociale placés sous son autorité !

Les représentants de la CGT ont évidemment émis un avis défavorable à cet arrêté car celui-ci enterre la vraie participation de tous les membres des CDAS ainsi que des administrations locales. Ils continueront à émettre un avis lors de la nomination du délégué à l'action sociale départemental (comme indiqué dans la déclaration liminaire).

- Madame Antonelli fait ensuite la synthèse du **séminaire du réseau de l'action sociale du 15 Juin 2022** : Elle confirme la cession en cours de 15 résidences sur 5 ans.

Un chantier important sur la restauration a été lancé car il y a moins de fréquentation. Des problèmes vont survenir pour les assistants sociaux dans les grandes villes suite à la réorganisation du réseau : quelles seront leurs missions et pourront-ils rejoindre d'autres départements ?

Le recrutement de 12 responsables régionaux a été lancé.

5) Questions diverses :

- Demande d'une dotation d'un nouveau frigo à l'espace de restauration de la Cité Administrative à Agen :
NON ce n'est pas un espace agréé de restauration...
- La participation de l'agent au RIA (Agen) risque d'augmenter du fait des charges d'approvisionnement des matières premières en hausse.

**-Question après la réunion : Madame Pernot va t'elle prendre la présidence du CDAS ?
Pas de réponse à ce jour...**

- Précision après la Conférence salariale du 28 Juin 2022 :

- La participation de l'agent dans les restaurants conventionnés passe à 4,46 euros (au lieu de 4,55) pour un indice inférieur à 534 (au lieu de 480) et de 5,75 euros (au lieu de 5,84) au-dessus de l'indice 534.

A PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Les représentants de la CGT : Patrice MARTIN - SARAH LIMOURI

Email: cgt.047@dgifp.finances.gouv.fr

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:

Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN